

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

PICOLAC

Utilisation de la substance/préparation

Laque transparente pour Picogel

1.2 Identification de la société/entreprise

FROWEIN GmbH & Co. KG

Am Reislebach 83

D-72461 Albstadt

Téléphone : ++49 (0) 74 32-956 - 0

Télécopie : ++49 (0) 74 32-956 - 138

Interlocuteur :

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)

Préparation dans des solvants organiques

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
202-849-4	100-41-4	éthylbenzène	< 5 %	F, Xn R11-20
203-631-1	108-94-1	cyclohexanone	< 10 %	Xn R10-20
200-751-6	71-36-3	Alcool n-butyle	< 10 %	Xn, Xi R10-22-37/38-41-67
204-065-8	115-10-6	oxyde de diméthyle	30 - 35 %	F+ R12
215-535-7	1330-20-7	xylène, mélange d'isomères	< 15 %	Xn, Xi R10-20/21-38
204-658-1	123-86-4	Acétate de n-butyle	< 30 %	R10-66-67
200-662-2	67-64-1	acétone	< 15 %	F, Xi R11-36-66-67
203-550-1	108-10-1	4-méthylpentane-2-one, méthylisobutylcétone	< 5 %	F, Xn, Xi R11-20-36/37-66

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

3. Identification des dangers

Classification

Symboles : Extrêmement inflammable, Nocif

Phrases-R :

Extrêmement inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Irritant pour les yeux et la peau.

4. Premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Fiche de données de sécurité conforme 91/155/CEE

FROWEIN GmbH & Co. KG

Date de révision : 19.01.2005

Revision-No. : 1,00

PICOLAC

00434-0040

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon abondante pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention. Risque d'aspiration.

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Tout moyen d'extinction approprié

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Tout moyen d'extinction à n pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle,aux produits de la combustion,aux gaz produits

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x)

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Information supplémentaire

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité conforme 91/155/CEE

FROWEIN GmbH & Co. KG

Date de révision : 19.01.2005

Revision-No. : 1,00

PICOLAC

00434-0040

7.1 Manipulation**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer (volatil).

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants

Des acides et des bases.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (VCI) : 2 B**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1 Valeurs limites d'exposition****Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
	Acétate de n-butyle	200	940		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
	Acétone	-	-		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylque	-	-		VME (8 h)	
	Alcool n-butylque	50	150		VLE (15 min)	
108-94-1	Cyclohexanone	20	81,6		VME (8 h)	
	Cyclohexanone	10	40,8		VLE (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	100	442		VME (8 h)	
	Ethylbenzène	200	884		VLE (15 min)	
108-10-1	Méthylisobutylcétone	20	83		VME (8 h)	
	Méthylisobutylcétone	50	208		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
	Oxyde de diméthyle	-	-		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, Isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
	Xylènes, Isomères mixtes, purs	100	442		VLE (15 min)	

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Fiche de données de sécurité conforme 91/155/CEE

FROWEIN GmbH & Co. KG

Date de révision : 19.01.2005

Revision-No. : 1,00

PICOLAC

00434-0040

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

Protection des mains

Protection contre les projections:

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales

L'état physique : Aérosol
Couleur : Limpide
Odeur : Caractéristique

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair : - 41 °C (*)

Inflammabilité

Limite inférieure d'explosivité : 3 vol. % *)

Limite supérieure d'explosivité : 17 vol. % *)

Température d'inflammation : 350 °C *)

Pression de vapeur : 4910 hPa *)
à (25 °C)

Densité (à 20 °C) : < 1 g/cm³

Hydrosolubilité : n.d.
à (20 °C)

(*) Oxyde de diméthyle

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

Fiche de données de sécurité conforme 91/155/CEE

FROWEIN GmbH & Co. KG

Date de révision : 19.01.2005

Revision-No. : 1,00

PICOLAC

00434-0040

Matières à éviter

Oxydants

Des acides et des bases.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

12. Informations écologiques

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Pollue l' eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l' incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit :

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidu :

150111 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

Fiche de données de sécurité conforme 91/155/CEE

FROWEIN GmbH & Co. KG

Date de révision : 19.01.2005

Revision-No. : 1,00

PICOLAC

00434-0040

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

ADR/RID classe : 2
No. danger :
No. ONU : 1950
Etiquetage : 2.1
ADR/RID Groupe d'emballage : -

Nom d'expédition

AEROSOLS

Autres informations utiles (Transport terrestre)

LQ 2: combination packaging: 1 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass).

Transport fluvial

Transport maritime

IMDG-Code : 2
No. ONU : 1950
Marine pollutant : No
EmS : F-D; S-U
IMDG-Groupe d'emballage : -
Etiquetage : 2.1

Nom d'expédition

AEROSOLS

Autres informations utiles (Transport maritime)

Limited quantities (chapter 3.4): combination packaging: 1 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass)

Transport aérien

ICAO/IATA-DGR : 2.1
ONU/ID No. : 1950
Etiquetage : 2.1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne) : 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo) : 203
IATA-Quantité maximale (cargo) : 150 kg
ICAO-Groupe d'emballage : -

Nom d'expédition

AEROSOLS, FLAMMABLE

15. Informations réglementaires

15.1 Etiquetage selon la directive CE

Indication de danger : F+ - Extrêmement inflammable; Xn - Nocif
Etiquetage CE : Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

xylène, mélange d'isomères

Phrases-R :

12 Extrêmement inflammable.

Fiche de données de sécurité conforme 91/155/CEE

FROWEIN GmbH & Co. KG

Date de révision : 19.01.2005

Revision-No. : 1,00

PICOLAC

00434-0040

-
- 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases-S :

- 23 Ne pas respirer les Aérosol .
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Etiquetage particulier propre à des préparations définies

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition — Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

15.2 Prescriptions nationales

Classe de pollution des eaux : 2 - pollue l'eau
1999/13/CE (COV) : > 95%

16. Autres informations

La liste des phrases R pertinentes

- 10 Inflammable.
11 Facilement inflammable.
12 Extrêmement inflammable.
20 Nocif par inhalation.
22 Nocif en cas d'ingestion.
36 Irritant pour les yeux.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)